

ANNÉE 1824.

DIMANCHE 11 juillet.

Wathu

nsberg h.

## EXTÉRIEUR.

## GRÈCE.

*Zéa, le 26 mai.* — Lorsqu'au commencement de mai la flotte turque passa le détroit des Dardanelles, elle prit d'abord la direction de Mytilène; de là elle se porta sur l'île de Sciathos, située devant la côte orientale de Thessalie.

La flotte turque portait à son bord toutes les troupes de débarquement que la Porte avait réunies de longue main dans ce but. Déjà, dès le commencement de l'hiver, elle avait fait venir à Constantinople un contingent de troupes arnautes ou albanaises, évalué à 2,000 hommes; environ 3,000 janissaires et quelques autres troupes, au nombre de 2,000 hommes avaient été réunis aux premières et embarqués ensemble pour cette destination.

Sciathos est une petite île escarpée, d'un intérêt majeur pour les opérations militaires; d'abord parce que sa situation géographique en fait la clé de l'île d'Eubée, ainsi que de la Magnésie, dont elle n'est séparée que par un canal de deux lieues. Cette dernière contrée, que cette île domine complètement, et qui est occupée par un corps d'armée grecque, fournit de grandes facilités pour entraver les opérations d'une armée ennemie dans la Thessalie. Un autre avantage c'est que le maître de cette île peut, à volonté, ouvrir ou fermer la navigation du golfe de Salonique, au moyen de quelques bâtimens légers, armés en course et postés à l'entrée de ce golfe.

Les Grecs n'avaient, au moment de l'arrivée de la flotte turque, qu'un corps de troupes très-faible, mais composé d'hommes déterminés, reste, en grande partie, des habitans de Cassandra et de Naousta, que les musulmans avaient ravagés en 1821 et 1822. D'abord, ces troupes défendirent les côtes avec beaucoup d'opiniâtreté; et lorsqu'à la suite d'un long bombardement, l'ennemi fut parvenu à opérer le débarquement, retirées sur les hauteurs, elles le chargèrent sur son passage à travers les gorges, avec une fureur telle qu'il n'eut d'autre ressource que de chercher son salut dans la fuite. Au moment du débarquement, les Grecs en firent encore un carnage terrible. Le capitain-pachane regagna sa flotte qu'avec de faibles débris, et prit la direction de Salonique.

## ILES IONIENNES.

*Zante, le 3 juin.* — L'agitation que le général Colocotroni avait fait naître dans l'intérieur du Péloponèse, par son opposition inconsiderée, a fait place à un calme et à un ordre parfaits. Dès l'instant que le gouvernement eut déclaré rebelles ceux qui suivraient le parti de ce chef audacieux, les troupes se mirent à l'abandonner successivement. Le général Iatracos, envoyé à Tripolizza par le président Conduriotis, à la tête d'un corps d'armée, le cerna dans cette place; et, après une résistance aussi courte qu'inutile, Colocotroni se soumit au gouvernement, qui lui accorda l'oubli entier du passé. Puis ce moment, il se retira à Cariténa, sa ville natale. Son fils aîné, Panos Colocotroni, commandant la garnison de Nauplion (Napoli di Romanie), et qui y fut bloqué par terre et par mer, fit aussi sa soumission, et remit cette place importante entre les mains du gouvernement. Par un décret du 2 (14) mars, le président avait déclaré cette ville siège du gouvernement, qui s'y est, en effet, transporté à la fin d'avril, après y avoir mis une nouvelle garnison.

Depuis le rétablissement de la tranquillité dans la péninsule, les préparatifs pour la quatrième campagne sont poussés avec beaucoup de vigueur. Auparavant, ces préparatifs étaient déjà bien avancés dans la Grèce occidentale et orientale. L'organisation civile et militaire a fait encore beaucoup plus de progrès dans ces deux dernières contrées; mais c'est particulièrement dans les îles principales de l'Archipel, que ces progrès sont beaucoup plus sensibles: les communications, par les télégraphes pendant le jour, et par les signaux de feu pendant la nuit, se font avec une rapidité étonnante.

La flotte turque, sortie des Dardanelles, prit, les premiers jours de mai, sa direction ordinaire vers les atterages de Mytilène. Une escadre légère de Psara la suivait et l'observait de loin. A la première nouvelle de sa sortie, qu'un *avis* a don-

née à Hydra, la flotte grecque, forte de soixante voiles, dont quarante Hydriotes et vingt Spezziotes, appareilla sans perdre de tems, et se dirigea vers les côtes de l'Asie-Mineure. La flotte turque n'a jamais été aussi mal montée: les équipages destinés au service des manœuvres font pitié par leur inexpérience, et sont, de plus, très-incomplets. La flotte grecque, au contraire, est mieux préparée que lors des expéditions précédentes. L'emprunt contracté à Londres est d'un grand secours pour les armemens de cette année.

Une division qui avait précédé la flotte turque s'était dirigée sur l'île de Candie, dans l'intention d'approvisionner celles des places que les musulmans y occupent encore. Une escadre hydriote, qui avait transporté dans cette île trois mille hommes de renfort, rencontra cette division au moment où elle allait entrer dans le port de Suda; dans un combat assez court, elle coula à fond ou prit la plus grande partie des bâtimens turcs et dispersa le reste.

Les armemens de terre que la porte s'est efforcée de réunir pour cette année, sont fort peu considérables. Les Turcs des provinces septentrionales se sont généralement refusés à marcher contre les Grecs; les exemples de trois campagnes désastreuses ont répandu la terreur parmi le peuple musulman. Les deux commandans les plus influens de l'Albanie, Omer-Vrione et Moustapha, pacha de Scodra, s'occupent dans ce moment, à former une armée albanaise pour tenter encore une fois le sort des armes; mais il leur sera impossible de parvenir à réunir sous leurs drapeaux la moitié même des troupes qu'ils avaient rassemblées l'année dernière; outre les pertes considérables qu'ils ont faites à cette époque, un découragement général s'est emparé de tous les mahométans, turcs et albanais, tant sur mer que sur terre.

## ALLEMAGNE.

*Francfort, le 6 juillet.* — Rien ne transpire jusqu'ici sur les conférences au Johannisberg. Le public ne veut pas croire que tout s'y passe en visite de courtoisie, tandis que, dans les cercles, on ne veut admettre aucun but politique au voyage du prince de Metternich. Au reste, tout afflue au Johannisberg. Tous les jours, il y a des dîners de vingt à trente couverts. Les résultats de la politique suivie depuis dix ans par la cour d'Autriche, ont contribué à donner une immense popularité au prince de Metternich. L'union qui règne à la diète est aussi considérée comme son ouvrage.

On ne croit pas que l'organisation militaire de la confédération soit achevée dans l'année courante. La nécessité absolue de diminuer les armées sur pied, se fait sentir de plus en plus, et fait désirer une modification de la matricule. On présume que la diète s'occupera incessamment de cet objet.

Il n'y a rien de nouveau sur l'enquête de Cassel. La gazette officielle contredit les bruits qui courent, mais ne donne aucun renseignement authentique.

*Extrait de la 18e. séance de la diète, tenue le 24 juin.*

A la suite d'une déclaration de M. le ministre de Wurtemberg sur des indemnités que réclame S. M. le roi de Pay-Bas, la diète rend la résolution suivante:

« MM. les ministres d'Autriche, de Prusse et du royaume de Saxe sont priés de faire leur rapport sur la compétence de la diète contestée dans la déclaration de M. le ministre de Wurtemberg, concernant une réclamation de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sur la couronne de Wurtemberg, relativement aux revenus de la seigneurie de Weingarten, soustraits depuis 1806 jusqu'en 1815. »

## ANGLETERRE.

*Londres, le 6 juillet.* — L'emprunt d'un million sterling pour Buénos-Ayres est ouvert aujourd'hui, et il obtient une prime de 2 1/2 p. c.

— Le bruit que le roi de Portugal avait demandé à notre gouvernement un corps de troupes anglaises ou hanovriennes pour défendre son gouvernement contre ses sujets, a produit une sensation extraordinaire. Si, comme on nous l'assure, le cabinet de S. M. a pris en considération cette demande du roi Jean VI, nous pensons qu'il ne l'a fait que pour la forme,

et pour couvrir d'une certaine teinte de décence le prompt refus d'intervenir au moyen d'une armée anglaise dans les affaires intérieures des nations étrangères. Si l'on envoyait des troupes en Portugal, cette démarche serait la contre-partie de l'invasion du royaume de Naples par l'Autriche, et de celle de l'Espagne par la France. En vain, prétendrons-nous que nous n'agissons que pour protéger la liberté contre la tyrannie; nos allégations ne seront pas accueillies plus favorablement que celles des cabinets de Vienne et de Paris. On nous accusera de vouloir nous emparer du pays... Nous justifierons, par un exemple de notre part, tout ce qu'on a trouvé d'odieux dans les interventions armées dont l'Europe a été le théâtre depuis 40 ans, et nous sanctionnerons à l'avance toute attaque future du fort contre le faible, sous des prétextes plausibles et dans des vues perverses. La règle la plus saine et la plus sage est de ne point du tout se mêler des affaires intérieures des royaumes voisins.

Le journal ministériel le *Sun* en répondant aux raisonnemens du *Times* dit entr'autres que, s'il est vrai que le roi de Portugal ait réclamé le secours d'une force militaire anglaise on ne doit pas hésiter à l'accorder. Si l'Angleterre ne fournit pas un appui efficace à la monarchie portugaise, nous pouvons être assurés que la France le fera. L'envoi d'une force anglaise pour appuyer le roi de Portugal, sur sa demande, ne serait pas une intervention pour altérer ou renverser le gouvernement de ses états (comme les expéditions de l'Autriche et de la France dans le royaume de Naples et en Espagne); mais pour protéger le gouvernement et la nation contre le double péril auquel ils sont exposés par les intrigues étrangères, le fanatisme et la trahison domestique.

The *Courier* de son côté, dément aujourd'hui la nouvelle de l'envoi en Portugal de 3000 hanovriens comme devant avoir lieu *sur-le-champ*. Il ne détruit donc pas entièrement cette conjecture, au contraire il trouve juste que le cabinet de Lisbonne s'adresse à son ancien et constant allié. Le *Courier* est d'avis que, dans les circonstances, il serait dur de répondre au Portugal qu'on ne veut pas l'aider, et qu'on ne lui permet pas de chercher des secours ailleurs.

— Voici un article que nous trouvons dans un journal du matin, et qui annonce des apprêts pour une expédition encore inconnue :

» Le gouvernement a frété plusieurs navires propres à servir de transports pour 6 mois, au prix de 15 shillings par tonneau. Leur destination est naturellement un secret, mais puisqu'on demande encore plusieurs autres bâtimens aux mêmes conditions, il ne peut y avoir de doute que le gouvernement n'ait intention d'envoyer des troupes dans quelque partie de l'Europe. Si ces transports étaient destinés à quelque port plus éloigné, ces navires auraient été nolisés par un terme plus long.

— Voici ce que contient le *Morning-Chronicle* du 6, au sujet des affaires de l'Amérique méridionale :

« Les nouvelles défavorables que nous avons reçues ce matin, concernant le Pérou ont fait une très-grande sensation dans le commerce. On pourra juger où en sont les affaires de ce pays par la lettre suivante :

Liverpool, le 3 juillet.

« Nous avons reçu ce matin des lettres qui confirment la nouvelle que les nègres composant la garnison de la citadelle de Callao sous l'étendard de Buénos-Ayres, se sont révoltés dans la nuit du 5 février, et après avoir pris possession des forts, les ont ensuite livrés à l'ennemi. La nouvelle de l'entrée de Cantarac à Lima, se confirme également; il a fait son entrée dans cette ville le 29 février à la tête de 3,000 hommes.

Le marquis de Torre Tagle avait également trahi et s'était joint aux ennemis. L'amiral Guise bloquait le port. Toute l'armée qui se trouvait à Patabilca sous les ordres de Bolivar monte à 12,000 hommes, et elle devait être augmentée par un renfort de 10,000. Lorsque ce général apprit la révolte de Callao, il publia la proclamation suivante, en date du 13 février.

« Péruviens ! le congrès constitutionnel du Pérou, m'honorant d'une confiance illimitée, vient de m'investir de l'autorité suprême et dictatoriale. Péruviens, les circonstances deviennent terribles pour notre patrie. Vous le savez, mais ne désespérez point du salut de la république; elle est expirante peut-être, mais elle n'est pas morte. L'armée colombienne est encore entière, et ce qui est plus, elle est invincible. Nous attendons l'arrivée de 10,000 Colombiens de renfort. En désirez vous davantage? Péruviens, en cinq mois nous avons éprouvé cinq déflections; nous avons un million et demi d'ennemis à combattre, mais nous avons aussi 14 millions d'Américains pour vous couvrir de leurs bonchiers. La Plata, le Chili, Mexico et la Colombie sont avec nous. Notre cause est celle de la justice, et c'est la justice que les décrets éternels de la Providence doivent faire triompher.

« Péruviens, ne désespérez pas; attendez tout de nos frères victorieux, car ils ne comptent point sur l'aveugle fortune, comme le font les Espagnols. Leurs cœurs sont pleins de courage, et l'issue de la bataille prouvera bientôt à qui le Pérou doit appartenir, si c'est aux enfans de la fortune ou à ceux de la gloire ».

Autre proclamation de Bolivar en date du 11 mars :  
Péruviens ! Les désastres de l'armée et les querelles parricides des partis contraires ont réduit le Pérou à la nécessité déplorable d'avoir recours au pouvoir tyrannique d'un dictateur pour le préserver de sa ruine. Le congrès constitutionnel m'a confié cette autorité odieuse, que je n'aurai pu refuser sans trahir le Pérou et la Colombie si intimement unis par les liens de la justice, la liberté et les intérêts nationaux.

« J'aurais préféré n'avoir jamais touché le territoire du Pérou; j'aurais préféré même votre ruine au titre odieux de dictateur. Mais la Colombie était compromise et je ne pouvais hésiter.

« Péruviens ! Vos chefs, qui sont vos ennemis intérieurs, ont calomnié la Colombie, ses braves défenseurs, et moi-même. Ils prétendent que nous voulons usurper vos droits, votre territoire et votre indépendance. Je vous déclare au nom de la Colombie et sur le serment de l'armée libératrice que mon autorité ne s'étendra pas un moment au delà du tems strictement nécessaire pour nous préparer à la victoire; que dès l'instant que l'armée quittera les provinces qu'elle occupe en ce moment, vous serez gouvernés constitutionnellement et par vos propres magistrats péruviens. Le champ de bataille qui sera témoin du courage de nos soldats et du triomphe de la liberté; cet heureux champ de bataille, dis-je, me verra jeter loin de moi le dictatorial, et de ce champ; mes frères d'armes et moi-même, après vous avoir rendu la liberté, nous retournerons dans la Colombie, sans enlever du Pérou un seul grain du sable que vous foulez aux pieds ».

Truxillo, le 11 mars 1824.

Signé, BOLIVAR.

— Les obligations de l'Amérique du sud, en dépit de l'attente de nouvelles désastreuses des armées patriotiques se sont améliorées d'environ 2 p. c., sur les prix les plus bas d'hier. Nous sommes autorisés à déclarer que cette amélioration est entièrement due aux efforts de trois ou quatre banquiers fortement intéressés à soutenir ces emprunts, et qui entretiennent l'espoir que, s'ils peuvent parvenir à maintenir le cours pendant quelques jours, des nouvelles arriveront de Bolivar qui corroboreront la confiance qu'ils placent dans son patriotisme et ses talens militaires (*The Globe and the Traveller.*)

— Extrait d'une lettre particulière, datée de Bogota (Colombie.) le 29 avril :

« On tient le peuple de ce pays dans une inquiétude continuelle par les bruits que l'on répand en disant que les Français vont aider les Espagnols à reconquérir ces provinces; on sait à la vérité combien un tel effort serait inutile. Mais à l'instant où l'on commence à jouir des bienfaits de la paix, et qu'on est entièrement occupé à perfectionner ses institutions, on n'entend pas volontiers parler de guerre; ce mot seul suffit pour jeter l'alarme.

» On vient de faire au congrès une motion tendante à augmenter l'armée de 50,000 hommes, ce que j'attribue à ces bruits de guerre qu'on fait circuler; toutefois le secours que nous avons envoyé au Pérou peut également en être la cause. Nous faisons de grands sacrifices pour ce pays. Le bruit circule depuis quelques jours que Bolivar aurait écrit au congrès en lui demandant de pouvoir se démettre de sa place de président de la république de Colombie. C'est une politique qu'il a toujours eu l'habitude de suivre depuis qu'il a été investi du pouvoir. Tous les deux ou trois ans il a fait offre de résigner l'autorité suprême, et l'on n'a pas manqué de le contraindre à conserver cette autorité en alléguant l'opinion publique qui était si fortement prononcée en sa faveur. C'est ainsi qu'il soumet toujours sa conduite à cette opinion qui, à son tour, le maintient avec fermeté.

« Il y a quelques jours qu'une motion a passé dans la chambre des représentans, tendante à autoriser le gouvernement à acheter des journaux et à les faire distribuer *gratis* dans toutes les provinces. »

— Les nouvelles de Buenos-Ayres annoncent que Bolivar s'était arrêté à Patavillea pour se remettre d'une maladie sérieuse dont il avait été atteint au mois de janvier.

Les forces colombiennes dans le Pérou s'élevaient à 9,500 combattans de toutes armes. Les troupes péruviennes à Truxillo sous les ordres de La Mar, étaient évaluées à plus de 3,000 hommes, qui doivent être doublés sous peu. On attendait également des renforts colombiens; mais on ne savait pas quand Bolivar entrerait en campagne.

Cantarac à Tarija . . . . .	4,500.
Valdez à Arequipa . . . . .	4,000.
Laserna à Cuzco . . . . .	500.
Olaneta . . . . .	2,000.
A Ica . . . . .	1,600.

— Les avis de Buenos-Ayres ont été apportés par un des paquebots anglais nouvellement établis pour les communications avec ce port. M. Parish, consul-général de Sa Majesté britannique et M. Griffiths, vice-consul, ont présenté leurs lettres de créance et ont été formellement reconnus en ces qualités. L'envoyé de Colombie à Buenos-Ayres était, dit-on, autorisé à y négocier un emprunt de 300 à 500,000 piastres pour le Pérou, sous la garantie de Bolivar.

— Le corps de lord Byron, qui était attendu depuis quelque tems de la Grèce, est arrivé au Nore jeudi dernier, dans un vaisseau frété à cet effet. Aussitôt que les exécuteurs tes-

tamentaires en ont été informés, ils sont partis pour aller en prendre soin, ayant certifié préalablement le testament et le codicile aux docteurs Communs, afin d'être munis de l'autorité légale nécessaire et de n'éprouver ni obstacle ni retard.

Le testament porte la date du 29 juillet 1815, exactement six mois après son mariage avec l'héritière des maisons de Milbanke et Noël, et lorsqu'elle était enceinte de sa fille unique. Il laisse certaines propriétés foncières, situées à Rochdale et ailleurs, à ses amis, John Cam Hobhouse, ci-devant du collège de la trinité, à Cambridge, écuyer, et John Hanson, de Chancery-Lane, à Londres, écuyer, en dépôt pour être vendues, et il ordonne que l'argent qui en proviendra, ainsi que la partie de ses autres biens qui, par son acte de mariage, n'a pas été assurée à lady Byron et à ses enfans, sera en dépôt pour sa sœur unique l'honorable Augusta Mary Leigh, sa vie durant, pour sa propre jouissance séparée et exclusive, et qu'après son décès, le principal passera à ses enfans, qui sont au nombre de huit. Le testateur déclare qu'il fait cette disposition en faveur de sa sœur et ses enfans, parce que sa chère épouse, lady Byron, et les enfans qu'il pourra avoir, sont aplemens pourvus. Il nomme M. Hobhouse et M. Hanson ses exécuteurs testamentaires, et leur lègue à chacun mille livres sterling.

Les propriétés ainsi dévolues à Mme. Leigh et à sa nombreuse famille, outre le revenu que produiront ses œuvres, sera très-considérable. On annonce, avec autorisation, que lady Byron a très-généreusement donné le douaire de deux mille livres sterling par an stipulé par son contrat de mariage, au capitaine George Anson Byron, de la marine royale, qui a hérité des titres honorifiques du noble lord défunt, ce qui prouve que ce dernier a eu raison de croire que son épouse approuvait les dispositions qu'il avait faites en faveur de sa sœur, qui était aussi sans fortune.

FRANCE.

Paris, le 5 juillet. — Aujourd'hui comme hier, il a été fait de grands efforts à la bourse pour arrêter le mouvement de baisse qui s'est manifesté depuis quatre ou cinq jours, et qui a causé la ruine d'une foule de spéculateurs. La caisse d'amortissement a, dit-on fait acheter une quantité considérable de rentes au comptant; cependant la fin du mois, fermée hier à 99 fr. 30 cent., a fermé aujourd'hui à 98 fr. 70 cent.

— On n'a pas appris sans beaucoup d'étonnement que le gouvernement anglais était sur le point d'envoyer six mille hommes de ses troupes en Portugal; c'est-à-dire qu'il va reprendre toute l'influence qu'il exerçait il y a quelques années sur cette riche et importante portion de la péninsule. Les journaux ministériels nous ont fait savoir qu'à l'époque des derniers évènements de Lisbonne, l'ambassadeur français avait plus qu'aucun autre contribué au rétablissement du roi et de son gouvernement; il est bien étonnant qu'après un tel service, le gouvernement portugais, lorsqu'il a besoin de secours étrangers, s'adresse plutôt à l'Angleterre qu'à la France. On se demande si cette préférence donnée à nos voisins d'outre-mer fait beaucoup d'honneur à l'habileté et à la prévoyance de notre diplomatie.

(Const.)

— On annonce que le général Lafayette vient de renfermer son passage à bord du navire le *Cadmus*, qui doit partir le 10 de ce mois du Havre pour New-York. Son fils l'accompagnera. M. Lafayette a refusé l'offre qui lui avait été faite par le gouvernement des Etats-Unis, de lui envoyer une frégate ou un vaisseau de ligne pour le transporter en Amérique; il n'a point voulu que son voyage fût pour ce gouvernement le motif d'une dépense aussi considérable.

— La chambre des pairs a adopté aujourd'hui le projet de loi, relatif au règlement définitif du budget de 1822, à la majorité de 111 suffrages sur 115.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 7 juillet.

M. Fouquier fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les donnes. Il conclut à l'adoption du projet de loi avec des modifications. M. le rapporteur déclare qu'il a mis une sorte de précipitation dans son travail pour faciliter à la chambre le moyen de discuter, s'il est possible, le projet avant la fin de la session actuelle.

M. Humbert de Sesmaisons demande que la discussion ait lieu entre le budget des dépenses et celui des recettes.

M. Barrois dit qu'il est toujours assez tôt pour discuter un projet de loi qui va frapper de mort plusieurs branches du commerce.

Je demande, (ajoute l'orateur au milieu d'une agitation générale,) que la discussion d'un projet de loi qui doit compromettre les plus grands intérêts de la France, soit renvoyée après le budget.

La chambre décide que la discussion aura lieu après le budget.

L'ordre du jour est l'ouverture de la discussion du budget des dépenses.

M. Bacot de Romans s'élève contre le système de centralisation qui est né, dit-il, sous le régime révolutionnaire; il fait le tableau des dépenses qu'entraîne le système qui sacrifie les intérêts des provinces à ceux de la capitale. Il conclut en votant contre le projet.

M. Leroux Duchâtelet attaque successivement plusieurs branches des diverses administrations; mais reconnaissant la droiture des ministres et les besoins de l'état, il vote pour l'adoption du budget.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 10 JUILLET.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 francs, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante. On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

ELECTIONS. — Limbourg. Le 7, les états ont réélu M. Van Aefferden à la deuxième chambre.

M. le baron de Lambert de Cortembach, membre sortant de la députation pour l'ordre équestre, et M. Meester, pour l'ordre des villes, ont également été réélus.

M. Charles de Brouckere fils a été nommé en remplacement de M. de Montaigne, membre sortant de la députation pour l'ordre des campagnes.

Flandre orientale. Le 7, MM. le baron Dellafaille d'Huyse, de Surmont de Volsberghe, J. Boyé-Pascal et C. van Hullem, tous membres sortans de la deuxième chambre, ont été réélus.

M. Crombrugge de Keirle (ordre équestre), M. E. de Cock (ordre des villes), et M. de Bruyne (ordre des campagnes) ont également été réélus.

En remplacement de M. Blommaert, commissaire du roi, à Gand, a été nommé comme membre du collège des états-députés, pour l'ordre des villes, M. Helias-d'Huddeghem.

— Par arrêté royal du 28 juin dernier, il y aura dans le mois de juillet 1825 à Haarlem, une seconde exposition de produits d'industrie nationale.

— La cour d'assises a condamné hier le nommé Merchier, d'Ougrée, à trois ans d'emprisonnement, comme coupable d'un meurtre, provoqué par des coups et violences graves.

— M. Charpentier, prévenu dans l'affaire du Courrier des Pays-Bas, a été transféré hier au soir de la prison de Bruxelles dans celle de Louvain. Il sera jugé le 10 par le tribunal correctionnel de cette dernière ville.

— On lit dans la gazette d'Ausbourg: Constantinople, le 10 juin. — « On assure que le firman pour l'évacuation des principautés partira aujourd'hui. Les nouvelles de l'Archipel sont très-contradictoires; les grecs répandent beaucoup de bruits à leur avantage. Tout annonce qu'il ne s'est encore rien passé qui soit favorable aux turcs. »

— Les restes mortels de lord Byron doivent être déposés à Westminster, dans l'endroit appelé le *Coin des poètes*.

— Une entreprise, aussi admirable par son utilité que par sa hardiesse, vient d'être conçue et va être exécutée à Londres par un Français. On éprouvait depuis long-temps la nécessité d'une communication entre les deux rives de la Tamise, au-delà du pont de Londres, vers l'embouchure de la rivière; mais l'érection d'un pont était rendue impossible par l'affluence et la grandeur des navires qui remontent sans cesse le fleuve dans cette partie de son cours. On imagina, il y a vingt-cinq ans, d'ouvrir un chemin souterrain qui traverserait sous la Tamise; on commença même deux fois, et l'on parvint à pousser assez loin cette entreprise; mais on fut toujours obligé d'abandonner les travaux, en rencontrant, dans le lit d'argile où l'on creusait, des fissures fort larges remplies de sable mouvant, qui donnaient bientôt passage aux eaux de la rivière, et inondaient les galeries.

M. Brunelle, célèbre par des prodiges de mécanique, a résolu de reprendre ce projet abandonné, et de l'exécuter par l'intervention de moyens qui ne laissent point douter du succès. En conséquence, une compagnie a été formée, et, dans l'espace de quelques jours, la souscription s'est élevée à 5 millions 800,000 fr. Il y a lieu de croire que le parlement donnera, dans sa présente session, l'autorisation qu'exigent ces sortes de travaux. Ce chemin souterrain, le premier qu'on aura pratiqué en aucun pays du monde sous un fleuve tel que la Tamise, descendra à une profondeur de 34 pieds au-dessous du lit de la rivière.

Il sera formé de deux galeries arrondies, communiquant l'une avec l'autre par des arcades. Chaque galerie aura une largeur de treize pieds; six pouces, et une hauteur de quinze pieds; leur construction sera entièrement en briques; leur largeur sera de trente-cinq pieds; l'une des galeries servira à l'aller des voitures, l'autre au retour; toutes deux seront bordées de trottoir pour les piétons. La pente du chemin n'excédera pas aux approches du fleuve quatre pieds sur cent, et, sous la Tamise, la déclivité aura seulement trois pieds. On évalue approximativement à 624,000 fr. le revenu net que donnera le péage de ce chemin. Voilà l'une des merveilles que permet d'entreprendre l'état des sciences mécaniques, et que permet d'exécuter l'esprit d'association.

— Le *Journal de New-York* raconte une aventure arrivée sur le théâtre de cette ville, et qui, après avoir manqué de devenir tragique, n'a heureusement été que plaisante. L'acteur Booth, chargé de représenter le Maure de Venise dans la tragédie d'*Othello*, est tellement entré dans l'esprit de son rôle que, dans un accès de ses fureurs jalouses, il s'est élançé sur son confrère Wallock et l'a terrassé. Le public qui a vu dans cette scène un grand naturel et une innovation heureuse, a applaudi à outrance; mais Wallock, qui ne partageait pas l'enthousiasme général, est parvenu à se dégager des mains de son rival, et s'est élançé à l'orchestre et de l'orchestre au parterre. Othello, voyant sa proie sur le point de lui échapper, a sauté après lui; Desdemona a suivi Othello, et le reste des acteurs, comme les moutons de Panurge, a cédé à l'impulsion donnée. Alors a commencé dans la salle une course dans le genre de celle de M. Pourceaugnac, mais moins gaie pour l'acteur principal. Wallock, à qui la peur donnait des ailes, est parvenu, de banquette en banquette, à la porte de la rue où il s'est enfui. Non moins acharné à le poursuivre que l'autre n'était intéressé à l'éviter, Booth l'y a poursuivi, et après l'avoir joint a essayé de lui porter plusieurs coups de poignard, qu'il a heureusement parés. Enfin, à ses cris et à ceux de la sensible Desdemona, la garde est accourue, et l'on a saisi, désarmé et conduit en prison le farouche africain, qui paraît avoir eu pour but une vengeance particulière.

— Dans une petite ville, un acteur chargé des rôles d'amoureux devait dire, en apercevant sa maîtresse: *La voilà qu'elle*

est jolie..... ! Mais ce jour-là, ayant dîné plus qu'à son ordinaire, notre amant fait un *lapsus linguæ*, et s'écrie : *La voili, qu'elle est jolà !* S'apercevant aux murmures des spectateurs qu'il a commis une faute, il s'approche du public, et voulant s'excuser, dit, d'un ton respectueux : « Messieurs, je « sens bien que ce soir vous êtes indignes de paraître de-  
« vant moi. »

*Réflexions sur la Burschenschaft et la circulaire du ministre de la police prussienne. ( Voir notre numéro 85. )*

Dans l'Europe entière il y a des hommes et des sociétés qui s'occupent de morale publique ou de politique, ( car aujourd'hui la politique n'est pour les peuples que la morale appliquée aux grands intérêts des états ) et presque partout le besoin de s'entretenir de ces matières graves est devenu plus impérieux qu'aucun autre : c'est un fait qu'il est impossible de nier. Dans les pays où la liberté de la presse existe, ce besoin se satisfait paisiblement et pour ainsi dire sans se faire remarquer, chacun y dit simplement et avec modération ce qu'il a pensé de même, on n'y voit pas de libelles violents, parce que la contrainte n'y exalte point les imaginations, parce qu'on y parle en public et que la publicité est en toute chose le frein le plus puissant contre tous les genres d'excès. Dans ceux au contraire, où l'on est obligé de se cacher pour dire son sentiment, il se forme des associations secrètes, le joug qui pèse sur la pensée rend les esprits impatiens de toute contradiction, les opinions évitent le choc des opinions, le défaut de publicité et par suite le défaut de discussion fait que les erreurs mêmes sont cultivées comme une espèce de religion, et l'obligation de les cacher soigneusement dans le monde, de les concentrer au fond des cœurs, fait qu'elles s'échappent dans ces réunions mystérieuses, avec toute la violence de passions long-tems comprimées. Voilà ce qu'atteste l'histoire, ce que ne cessent de répéter les publicistes aux hommes d'état qui veulent assujettir l'opinion et ce que prouve en dernier lieu la *Burschenschaft*, si tant est qu'elle soit organisée comme on le prétend.

Avouons toutefois que cette vaste *conspiration européenne*, composée principalement d'hommes voués à l'étude des sciences et à la culture des arts, dont le but et les doctrines ne nous sont dévoilés que de la manière la plus vague, malgré les nombreuses enquêtes faites en Italie sur les carbonari et les francs-maçons ; en France, sur les chevaliers de la liberté, etc., etc., et quoique récemment en Allemagne on en ait, dit la circulaire, découvert et examiné cent et quelques associés ; avouons, dis-je, que l'existence de cette société, telle qu'on nous la présente, ne nous paraît qu'un prétexte pour étouffer le peu de liberté qui existe et pour tenter de justifier l'arbitraire dont on croit avoir besoin. Que signifie, en effet, cette abnégation préalable de toute opinion personnelle, ce vœu d'*obéissance passive* à des chefs *inconnus*, que l'on exigerait d'hommes qui *conspirent* pour une *liberté démagogique* ? Une telle contradiction se conçoit-elle, surtout dans la partie la plus éclairée d'une nation, dans le sein même des universités les plus recommandables par leur savoir ? Et ce serment d'*exterminer les ennemis de l'association*, et d'*assassiner ceux qui s'opposeraient à ses desseins*, est-il autre chose qu'une calomnie maladroite du cœur humain ? jamais l'immoralité avouée a-t-elle pu servir de base à une association quelconque, et ne sait-on pas bien que les chefs mêmes de la *junte Apostolique* en Espagne, coloraient leurs excès des plus beaux prétextes aux yeux des adeptes qu'ils reçoivent dans leur société ?

Quoique cette circulaire soit l'avant-coureur de mesures peu satisfaisantes pour les amis de la liberté, elle nous semble néanmoins constater un fait consolant, c'est qu'on a senti le besoin de recourir à des exagérations pour tenter de rendre la *Burschenschaft* odieuse. Autrefois, en effet, il aurait suffi, en pareil cas, de publier qu'il existe une association dont le but est de préparer les esprits au renversement de la *constitution teutonique*, pour inspirer de l'horreur contre ces *criminels d'état, ces coupables de haute-trahison*, mais aujourd'hui tout le monde sait, qu'il n'y point de *constitution prussienne* à proprement parler, que le roi en a promis une qu'on attend avec impatience, que tous ceux qui parlent ou écrivent sur ces matières sont, en général, non des conspirateurs, mais des amis du repos et du bonheur de leur pays. On a senti qu'il ne suffisait pas de publier une doctrine, quelque exagérée qu'elle puisse être, parce que les doctrines ne sont envisagées aujourd'hui que comme des doctrines, c'est-à-dire comme des choses qui ne peuvent pas nuire, du moment qu'on peut les discuter ; on s'est donc contenté de la désigner d'une manière vague, en signalant ses partisans comme des *Séides* prêts à tout bouleverser ; et pour rendre un hommage plus éclatant aux idées du siècle ; on n'a pas trouvé de meilleur moyen de les discréditer dans l'opinion, qu'en leur attribuant un vœu servile, dont jusqu'à présent les jésuites seuls avaient donné l'exemple.

*Yauhalst*

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 8 juillet.

Naissances : 4 garçons,

Décès : 2 femmes, 1 fille, savoir :

Anne-Catherine de Willems, âgée de 80 ans 6 mois, sans prof., place St.-Paul, n. 528, épouse de Jacques-Joseph de Favauge.  
Marie Bonville, âgée de 48 ans, tricoteuse, rue Venta, n. 148.

Du 9 juillet.

Naissances : 6 garçons, 4 filles.

Décès : 3 hommes, 1 femme ; savoir :

Jean Poncelet, âgé de 77 ans, domicilié en la commune d'Ans-et-Glain, province de Liège, décédé en cette ville, époux de Marie Dispa.  
Antoine-Joseph Arnoldy, âgé de 70 ans, banquier et maire de la commune de Hodimont, y domicilié, décédé en cette ville, époux de Marie-Robertine-Joséphine Perpète.

Jean-Pascal Dossin, âgé de 26 ans 10 mois, dragon-léger à la 3e. compagnie du régiment des dragons-légers n. 5, en garnison à Malines, décédé en cette ville, célibataire.

Marie-Claire Bodson, âgée de 65 ans, rue Hors-Château, n. 231, veuve de Louis Morin,

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

Fort près de Liège. — ADJUDICATION PUBLIQUE.

En vertu d'une autorisation de Son Excellence le commissaire-général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant-général A. Croiset, directeur des fortifications, ou en son absence le capitaine H. Engelen, commandant du génie, à Liège, procédera à l'adjudication publique :

Des réparations nécessaires pour empêcher les filtrations d'eau par les voûtes de l'arsenal de la citadelle ainsi, que de la porte et bâtimens contigus, dans le fort de la Chartreuse.

Cette adjudication aura lieu le lundi 19 juillet 1824, à 11 heures du matin, à l'hôtel de la Couronne impériale, à Liège, où le devis sera déposé dès-à-présent, tandis qu'on pourra obtenir des renseignements ultérieurs chez le capitaine commandant du génie susnommé.

##### BEAUX IMMEUBLES A VENDRE.

Lundi 2 août 1824, à neuf heures du matin, dans l'étude du notaire Damseaux, à Verviers ; M. Mathieu-Joseph Angenot, fabricant de draps, exposera en vente à l'enchère les immeubles ci-après désignés, situés dans la position la plus agréable et la plus avantageuse au village de Jusleville, commune de Theux, sur la nouvelle grande route de Liège à Spa, par Chaudfontaine et Pépinster, à cinq lieues de la première de ces villes, une de la seconde et deux de Verviers.

La position de ces immeubles, près de la célèbre campagne de M. Fyon, et jouissant de tous les avantages d'une communication facile, n'est pas seulement favorable sous le rapport de l'agrément et de l'économie ; mais elle l'est aussi sous celui des bénéfices ; car dans l'état où se trouvent ces établissements on peut y fabriquer par année plus de deux mille pièces de draps : ils pourraient aussi produire plus de douze mille francs de loyer à celui qui ne voudrait pas les exploiter.

##### PREMIER LOT.

Le premier lot se compose d'un bâtiment construit à la moderne, en pierres de taille et en briques, couvert en ardoises, situé au hameau de Jusleville, commune de Theux, coté n. 370, contenant un joli quartier de maître y joint un atelier de filatures et de machines à tondre. Le tout mu par un coup-d'eau, dont l'activité n'est jamais ralentie ni par la sécheresse, ni par la gelée, ni par de fortes eaux. Devant le bâtiment de maître se trouve la cour, ensuite un très-beau jardin qui est borné du côté du levant par le canal, du midi par un pont en pierres, appartenant à la commune, du couchant par la rivière de Theux et du nord par la veuve Gohy.

La filanderie, qui se trouve de l'autre côté du canal, vis-à-vis de l'atelier principal et qui est mue par une autre roue  
Une écurie à l'autre côté du chemin avec un petit terrain y joignant, et la partie du canal, depuis le grand pont jusqu'au canal de décharge qui traverse le jardin.

##### DEUXIÈME LOT.

Le second lot se compose d'un grand bâtiment construit aussi à neuf en pierres de taille et en briques, couvert en ardoises, situé au même lieu.

Dans ce bâtiment se trouve une foulerie à quatre bacs et à quatre dégorgeoirs, et au-dessus de la foulerie est un atelier de filatures, le tout mu par un second coup-d'eau sur le même canal.

Est jointe à ce bâtiment une teinturerie avec deux chaudières et un pont à rincer la laine. Vis-à-vis de cette usine est un jardin potager entouré de hayes vives, tenant du levant au canal, du midi à la foulerie, du couchant à un chemin et du nord à la veuve Gohy. Près de cette usine est un petit bâtiment appelé fougage, servant d'écurie.

Est compris dans ce lot le restant du canal, à partir du canal de décharge jusqu'à son embouchure dans la rivière.

##### TROISIÈME LOT.

Une maison cotée n. 360, située vis-à-vis de l'usine, formant le deuxième lot, avec la prairie par derrière.

##### QUATRIÈME LOT.

Deux maisons contigues l'une à l'autre, cotées num. 366 et 367, avec cour, remise, un petit jardin et une écurie vis-à-vis.

##### CINQUIÈME LOT.

Une maison cotée n. 381, située au milieu du village de Jusleville, avec une grange et un beau jardin.

##### SIXIÈME LOT.

Une terre arable contenant environ un bonnier métrique, situé entre Oneux et Jusleville.

Les premier et deuxième lots, après avoir été adjugés séparément, seront réexposés en masse

Après la vente des immeubles, celle des machines à filer, à tondre et à lainer, aura lieu au jour à fixer par des avis ultérieurs.

On peut s'adresser au notaire soussigné pour prendre communication du cahier des charges, clauses et conditions de la vente.

L. DAMSEAUX.